

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, 9 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Beaufort Karine, Colombier Dominique, Garnier Annette, Tichadou Paule, Turelier Séverine, Mrs Antoni Jean-Luc, Druais Joël, Lancelin Aurélien, Rozycki André, Savoire Emmanuel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusé/Pouvoir : M. Navarre Alexis a donné pouvoir à M. Savoire Emmanuel

Secrétaire de séance : M. Lancelin Aurélien

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidatures, la liste des candidats est les suivantes :

M. Emmanuel SAVOIRE – Mme COLOMBIER Dominique

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Liste M. Emmanuel SAVOIRE – Mme COLOMBIER Dominique 11 voix - onze

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

La liste M. Emmanuel SAVOIRE – Mme COLOMBIER Dominique ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. Emmanuel SAVOIRE

Mme COLOMBIER Dominique

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance, Aurélien LANCELIN

Le Maire, Annette GARNIER

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10

Date de la convocation

16/03/2026

**ELECTIONS DES
ADJOINTS**

Délibération n°13-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260321-13-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

